

*Le présent programme est cofinancé par l'Agence Française de Développement avec le
concours de CCFD- Terre Solidaire*



***Programme de Transition vers une Agroécologie Paysanne au
service de la Souveraineté Alimentaire au Burundi***

2018-2022

**CAPITALISATION DES EXPERIENCES POSITIVES SUR « LA CHAINE DE SOLIDARITE
COMMUNAUTAIRE DANS LA COMMUNE DE CENDAJURU DE LA PROVINCE DE CANKUZO »**

Sigles et abréviations

ACDI	:	Agence Canadienne pour le Développement International
ACORD	:	Association de Coopération et de Recherche pour le Développement
AFD	:	Agence Française de Développement
CCFD - Terre Solidaire	:	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement – Terre Solidaire
CSC	:	Chaîne de Solidarité Communautaire
CSCA	:	Chaîne de Solidarité Communautaire Animale
COOPEC	:	Coopérative d'épargne et de crédit
FAO	:	Food and Agriculture Organization
FIDA	:	Fonds International pour le Développement Agricole
IASZ	:	Intégration agro – sylvo - zootechnique
PAIES	:	Programme d'Appui aux Initiatives Economiques contribuant à une transformation Ecologique et Sociale des terroirs ruraux
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Burundi
PPCDR	:	Programme post-conflit pour le développement rural
PRASAB	:	Projet d'Appui et de Réhabilitation au secteur agricole du Burundi
PRDMR	:	Programme de Relance et de Développement du Monde Rural
TAPSA	:	Programme de Transition vers une Agro écologie Paysanne au Service de la Souveraineté Alimentaire

TABLE DES MATIERES

I.	Introduction.....	4
II.	Objectifs du travail.....	4
III.	Approche méthodologique.....	5
IV.	Présentation d'ACORD – Burundi et son cadre d'intervention.....	6
V.	Concepts et définitions.....	6
VI.	Typologie des CSC et domaines d'intervention des CSC.....	7
VII.	Construction d'un modèle de chaîne de solidarité communautaire.....	12
VIII.	Avantages et impacts de l'approche CSC.....	18
IX.	Stratégies de durabilité et duplicabilité des CSC.....	19
X.	Conclusion.....	20

Annexes

I. Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de « Transition vers une Agro écologie Paysanne au service de la Souveraineté Alimentaire « TAPSA », ACORD - Burundi, le Comité catholique contre la faim et pour le Développement « CCD – Terre solidaire » et l'Agence Française de Développement « AFD » sont dans une recherche permanente d'alternatives aux systèmes et pratiques agricoles actuels car leurs conséquences sociales dont la vulnérabilité économique, les épisodes réguliers d'insécurité alimentaire ainsi que la vulnérabilité écologique comme la diminution de la biodiversité, la vulnérabilité aux sécheresses, la perte de fertilité et autres sont de plus en plus violentes. Ainsi, depuis une vingtaine d'années, ACORD - Burundi et ses partenaires mettent progressivement en place des chaînes de solidarité communautaire « CSC » permettant aux acteurs/bénéficiaires des interventions de construire des maillons locaux de transmission des connaissances acquises, des savoirs faire locaux sur les systèmes agricoles/élevage, écologiques et économiques. Toutes les chaînes de solidarité communautaire mises en place doivent permettre une évolution positive des usages, des pratiques dans un souci d'atteindre le plus grand nombre de bénéficiaires, d'accroître la cohésion et l'entraide sociale, d'amplifier la duplication des interventions, d'étendre et valoriser les connaissances et les savoirs faire locaux, la transformation des systèmes alimentaires et des modèles économiques essentiellement du monde rural. Les CSC sont aussi une opportunité de développement des mécanismes de pérennisation des interventions par le rehaussant de l'appropriation des techniques apprises, de la gestion organisationnelle des structures des maillons successifs de la chaîne. Les résultats déjà atteints dans ce domaine sont très satisfaisants dans plusieurs provinces du pays et ACORD-Burundi compte capitaliser les acquis dans ce domaine.

II. Objectifs du travail

La présente capitalisation a pour objectif global de documenter les bonnes pratiques, les leçons apprises et les expériences positives ayant abouti à des changements induits par les chaînes de solidarités communautaires animales (bovines & porcines) et les transformations observables chez les champions agro écologie, dans la certification foncière et dans le volet « semences paysannes » en vue de construire un modèle de CSC à partager avec les autres partenaires pour plus d'apprentissage à multiples niveaux.

Les objectifs spécifiques du travail portent sur :

- Les expériences positives de mise en place des CSC dans la zone d'action d'ACORD sont répertoriées et documentées ;
- Les mécanismes d'opérationnalisation capables de susciter une prise de conscience des enjeux de pérennisation des actions entreprises sont analysés et développées ;
- Les résultats du travail de capitalisation sont partagés avec les partenaires du TAPSA et les autres acteurs dans la promotion des chaînes de solidarités communautaires.

III. Approche méthodologique

Le présent travail de capitalisation a suivi les étapes suivantes :

III.1. Echanges avec le personnel ACORD

La Direction nationale de ACORD a reçu le consultant pour une prise de contact d'abord et par la suite nous avons fait des échanges en rapport avec les résultats attendus du travail confié au consultant.

Les échanges avec le personnel (RP) ont porté sur la présentation du programme TAPSA, de la zone d'étude, l'identification des personnes ressources dont le consultant pourrait avoir besoin durant sa mission et la remise des documents du projet qui faciliteront au consultant de bien mener son travail.

III.2. Revue documentaire

Les documents sur le travail d'ACORD - Burundi consultés sont le plan stratégique de ACORD 2016 – 2021, le document de programme TAPSA, les rapports annuels 2018, 2019. Cette documentation a permis au Consultant de comprendre les approches utilisées par ACORD et les actions ayant permis la mise en œuvre des différents types de chaînes de solidarité communautaires réalisées par ACORD, les transformations agro écologiques et sociales induites par la mise en place des CSC dans la zone d'action (commune Cendajuru). De plus, une recherche documentaire sur le concept « capitalisation» et les différentes approches méthodologiques de sa réalisation a également été effectuée¹.

III.3. Collecte des données et informations dans la zone d'action du programme

Les données qui ont servi à la rédaction du rapport ont été collectées dans la zone d'action du programme, à savoir la zone Twinkwavu de la commune Cendajuru, sur les collines Gisoro et Twinkwavu. Sur chacune des deux collines concernées par l'étude, le consultant a mené, pendant deux journées, des entretiens avec les représentants des membres des différentes chaînes de solidarité communautaire. Les listes de ces derniers sont reprises en annexe. Un guide d'entretien avait été préalablement préparé par le consultant. Il est également repris en annexe.

III.4. Analyse des données et échanges avec les équipes ACORD

Cette étape a consisté en décorticage et regroupement des différentes réponses aux questions posées lors des entretiens avec les personnes rencontrées pour dégager les facteurs de succès, les enseignements à tirer, les connaissances partageables avec d'autres acteurs car étant à priori susceptibles d'être dupliqués et produire les mêmes transformations dans d'autres terroirs.

III.5. Production du document et présentation des résultats du travail

Sur base des données récoltées au cours de la recherche documentaire et sur le terrain, mais également des informations recueillies auprès de l'équipe ACORD, un rapport du travail a été soumis et discuté avec l'équipe technique concernée pour recevoir leurs avis, commentaires et observations.

¹ FAO : Les bonnes pratiques à la FAO : Une démarche de capitalisation d'expériences pour un apprentissage continu, septembre 2013

IV. Présentation d'ACORD – Burundi et son cadre d'intervention

Présente au Burundi depuis 1993 où elle mène des interventions en faveur des ménages pauvres sur base des plans stratégiques, ACORD – Burundi centre sa planification et programmation sur la Souveraineté alimentaire avec comme piliers la sécurisation foncière, la gestion des conflits, les droits des femmes et la participation communautaire dans les programmes d'auto développement. Elle renforce les capacités des producteurs dans l'intégration agriculture – élevage. Grâce à sa présence dans les communautés de base, ACORD – Burundi apporte un appui conseils aux exploitations familiales pour une agriculture durable, rentable et respectueuse de l'environnement.

V. Concepts et définitions

Cinq concepts méritent d'être préalablement définis pour une bonne compréhension du présent travail : la capitalisation, la chaîne de solidarité communautaire, l'agro écologie, les bonnes pratiques, la leçon apprise.

V.1. La capitalisation, c'est quoi ?: Selon Zutter (1995), la capitalisation est un processus au cours duquel un acquis de l'expérience est transformé en connaissance partageable avec d'autres. C'est donc le passage de l'expérience à la connaissance partageable.

« C'est un processus participatif au cours duquel on diagnostique, analyse et trie des données existantes, à partir des expériences et des activités menées, afin **de construire un modèle** qui soit réutilisable par nous-mêmes et par autrui»².

V.2. Chaîne de Solidarité Communautaire : Organisation paysanne dont les membres sont des habitants d'une même colline/commune qui se sont volontairement organisés, et qui ont accepté de conjuguer leurs efforts dans l'aménagement de leurs exploitations agricoles dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie du ménage bénéficiaire³.

V.3. Agro écologie : L'agro écologie est une approche intégrée qui utilise concomitamment des notions et des principes écologiques et sociaux à la conception et à la gestion des systèmes alimentaires et agricoles. Elle vise à optimiser les interactions entre les végétaux, les animaux, les humains et l'environnement, sans oublier les aspects sociaux dont il convient de tenir compte pour qu'un système alimentaire soit durable et équitable.⁴

V.4. Bonne pratique: une bonne pratique est une pratique ayant fait ses preuves et permis d'obtenir de bons résultats, et qui est dès lors recommandé comme modèle. C'est une expérience **réussie, testée et validée, au sens large, répétée**, qui mérite d'être partagée afin qu'un plus grand nombre de personnes se l'approprient⁵.

² ADEMA : Fiche méthodologique n° 1 : Capitalisation d'expériences

³ FIDA/PARSE : Chaîne de Solidarité Communautaire pour le bétail au Burundi par le FIDA, 2009

⁴ FAO : les 10 éléments de l'agro écologie : Guider la transition vers des systèmes alimentaires agricoles durables

⁵ FAO : les bonnes pratiques de la FAO : Une démarche méthodologique de capitalisation d'expériences par un apprentissage continu, septembre 2013

V.5. Leçon apprise : est une synthèse des connaissances ou de la compréhension qui résultent d'une expérience positive ou négative pouvant servir pour d'autres contextes et/ou reproductible⁶.

VI. Typologies et domaines d'intervention des CSC d'ACORD.

VI.1. La chaîne de solidarité communautaire animale

L'intégration agro-sylvo-zootechnique (IASZ), basée sur l'élevage en stabulation permanente, a été expérimentée avec succès par ACORD Burundi depuis plus d'une vingtaine d'années par les projets successifs de réinsertion socioéconomique des populations pauvres et marginalisées dans les zones d'intervention. Ces expériences se sont avérées fort utiles parce qu'on s'est aperçu qu'une fois l'animal rendu dans un ménage, le revenu familial augmentait rapidement tout en apportant des nouvelles connaissances et savoir-faire en matière d'élevage avec l'encadrement des spécialistes du secteur agro-pastoral. Ces expériences ont aussi montré que même un fermier ayant une petite propriété foncière de moins d'un hectare c'est-à-dire un peu plus d'un demi hectare est en mesure d'élever une vache de race améliorée ainsi que deux de ses progénitures.

Au départ, le bétail distribué à crédit était remboursé en espèces mais suite aux différentes crises sécuritaires survenues dans le pays, les bénéficiaires n'ont plus pu rembourser en espèce. En vue de continuer le programme tout en évitant de donner les animaux gratuitement, il a été mis en place un système de **crédit rotatif en animaux**, posant ainsi les **premiers jalons de la chaîne de solidarité communautaire autour du bétail**. L'objectif de la CSC étant d'amener les agriculteurs à devenir de véritables acteurs de leur propre développement. Elle a aussi comme finalité l'augmentation du niveau de vie des membres à savoir : améliorer l'alimentation en qualité et quantité, avoir un logement décent, avoir accès aux soins de santé et pouvoir scolariser les enfants et autres.

Pour rendre opérationnelle la CSC et pour qu'elle soit bénéfique à ses membres, cette dernière a évolué et évolue comme une structure paysanne endogène d'auto- développement avec des racines sur les collines et pouvant s'étendre par la suite au niveau communal et même plus loin.

Depuis lors, l'intégration de l'agriculture à l'élevage à travers les chaînes de solidarité communautaire a produit des impacts réels dans la communauté et des changements socio- économiques s'observent aussi bien dans les ménages que dans les terroirs.

Avec le Programme de Transition vers une Agroécologie Paysanne au service de la Souveraineté Alimentaire "TAPSA", ACORD-Burundi a distribué à 100 ménages ciblés 60 génisses et 10 taureaux (un par ménage) ainsi que 60 porcs (deux porcs par ménage) en 2019 et ce premier maillon de bénéficiaires devra à son tour rembourser la première naissance, soit un veau sevré ou deux porcelets sevrés aux bénéficiaires du deuxième maillon de la chaîne et ainsi de suite jusqu'à la couverture totale des besoins en bétail sur les deux collines d'intervention. Cette diffusion aura permis aux 100 premiers ménages bénéficiaires d'animaux d'accroître sensiblement leur production agricole, leurs moyens d'existence et d'améliorer la qualité nutritionnelle mais également d'aménager et de protéger leurs terroirs, notamment avec l'installation des cultures fourragères. Il est attendu qu'à partir de la troisième année du programme, la CSC commence à faire tache d'huile dans les deux collines.

⁶ ibidem

En témoignent les propos recueillis auprès des premiers bénéficiaires de la CSC animale.

NAHIMANA Asia, présidente du comité de suivi et de gestion de la CSCA de la colline Twinkwavu, affirme qu'une différence nette en terme de rendement agricole dû à la fertilisation par la fumure organique s'observe entre une exploitation avec des animaux et celle qui n'en possède pas. Elle renchérit que pour cette catégorie sans animal, cette situation changera sous peu grâce à la mise en place de la CSC animale sur sa colline.

Selon le témoignage de **NKUYEKUKI** Agricole de la colline Gisoro, zone Twinkwavu, le TAPSA leur enseigne la manière d'appliquer correctement la fumure organique dans leurs champs pour la restauration de la fertilité du sol et l'augmentation de la production agricole. Il s'agit notamment de l'usage des fosses compostes. Aussi, futurs bénéficiaires d'animaux ont installé des cultures fourragères qu'ils vendent aux détenteurs d'animaux ou qu'ils échangent avec du fumier.

Quant à **SUNZU** Marc de la colline Twinkwavu, il affirme haut et fort que le ciblage des premiers bénéficiaires de la CSC a été une véritable compétition dans la mise en place des pratiques agroécologiques où ont été retenus que ceux qui ont mieux aménagés leurs exploitations agricoles en installant des cultures fourragères et en creusant des fosses compostes. Pour lui, la vache qu'il a reçue dans le cadre de la CSCA du TAPSA a déjà mis bas et sa famille consomme chaque jour le lait produit. Pour l'approvisionnement des suppléments nutritifs et des médicaments, Sunzu Marc le fait à partir des boutiques d'intrants mises en place grâce aux appuis du programme à 4 associations des jeunes des deux collines d'intervention, une action très haute appréciée par les éleveurs de la zone.

KADOYI Hashim, chef de colline Twinkwavu et membre du comité de suivi de la CSCA, renchérit en témoignant que le suivi soutenu de la part des agents de terrain d'ACORD – Burundi renforce les membres des CSC en leurs capacités de partager leurs savoir-faire sur les techniques d'alimentation, d'hygiène et de soins de santé des animaux.

En définitive, les attentes pour tous les bénéficiaires d'animaux sont très prometteuses du fait que les animaux reçus se sont très bien adaptés à leur nouvel environnement et que les comités de gestion de la CSC animale sont à pied d'œuvre pour la bonne conduite de ces animaux par tous les bénéficiaires.

VI.1.2. La chaîne de solidarité communautaire « champions de l'agro écologie »

L'approche agro écologie est une nouvelle approche dans le lexique de développement du monde rural. Elle est conçue comme une réponse à la crise alimentaire et climatique destinée à briser le cercle vicieux entre la promotion de l'agriculture intensive avec utilisation massive d'intrants, la dégradation de l'environnement, le déclin de la fertilité des sols et de la production, rendant nécessaire de nouveaux efforts d'intensification agricole.

L'approche agro écologie consiste à faire passer le monde rural du cercle vicieux de la dégradation de l'environnement vers un cercle vertueux, avec une faible utilisation d'intrants chimiques, l'intégration de l'agriculture et l'élevage, l'utilisation de la matière organique comme principal fertilisant, l'association des cultures, l'irrigation à petite échelle, la promotion de la diversité génétique et avec un accent particulier sur les semences paysannes, avec pour résultat la sauvegarde et la restauration de la fertilité, l'optimisation de la production, une meilleure protection des terres et des ressources qui minimisent le recours aux pratiques industrielles polluant l'environnement.

Sur les deux collines de la zone d'action, à savoir Twinkwavu et Gisoro, la chaîne de solidarité communautaire « agro écologie » a été construite de manière progressive comme suit :

En assemblée générale collinaire, sous la facilitation d'ACORD- Burundi, il y a eu identification et caractérisation des pratiques agro écologiques en usage dans les exploitations des deux collines qui sont : une exploitation agricole (EA) possédant un certificat foncier délivré par le Service Foncier Communal, avec des courbes de niveau végétalisées et des arbres agro forestiers autochtones et fruitiers, avec un animal de ferme en stabulation permanente pour la production de la fumure organique et le lait, avec deux fosses compostières ou plus, une EA qui ne pratique pas de cultures sur brulis (herbes enfouies ou en tas), avec des plantes fertilisantes dans les parcelles agricoles, avec des parcelles irriguées (jardins cuisine), avec parcelles proches des cours d'eau irriguées manuellement avec des arrosoirs et/ou avec des pompes à pédales et des motopompes, qui pratique l'association des cultures et qui a installé des cultures adaptées aux changements climatiques (fortes pluies, sécheresse) et respectueuses de l'environnement et autre.

Sur base de ces critères, les animateurs d'ACORD ont facilité l'identification de 70 premiers exploitants (dont 39 à Twinkwavu et 31 à Gisoro) qui disposent des exploitations avec des pratiques agro écologiques sous plusieurs formes. L'identification a abouti à la mise en place d'une chaîne de solidarité communautaire axée sur la transmission des connaissances entre les paires et le coaching de proximité sur les meilleures pratiques agro écologiques. L'opérationnalisation de la chaîne de transmission des connaissances se fait par des engagements de chaque membre à accompagner la mise en œuvre d'au moins une pratique jugée pertinente dans un nombre de ménages précis et dans une période déterminée généralement une année agricole. Les engagements des membres sont inscrits dans un registre tenu par le comité qui à terme évalue les réalisations en terme de personnes encadrées et de pratiques promues.

Les structures d'animation mises en place et fonctionnelles sont :

- **le comité de gestion** dont la représentativité tient compte de la répartition des membres par sous colline pour des raisons de proximité dans l'encadrement. Le comité dispose d'un cahier de charges dont l'animation générale des membres par des visites conseils intensifiées au début de chaque saison agricole, l'évaluation des engagements membre par membre, la cotation des meilleures exploitations respectant les normes agro écologiques convenues, le coaching des nouveaux membres.
- **Le cadre de concertation** : sous la facilitation d'ACORD Burundi, une plate-forme de rencontre du premier maillon de la chaîne a été mise en place. Il s'agit d'une assemblée générale annuelle au cours de laquelle et à tour de rôle, chaque membre expose sur ses réalisations en matière des pratiques agro écologiques en cours dans sa propre exploitation ; les facilités et opportunités dans la mise en place de chaque pratique spécifique ainsi que sur les défis de duplication chez les personnes des maillots successifs de la chaîne. Le cadre est aussi une opportunité de prise de nouveaux engagements pour l'année à venir et d'information sur les impacts en rapport avec l'augmentation de la production et la nutrition.

- **Les outils d'animation de la CSC** sont les fiches techniques sur le compostage, sur les itinéraires agronomes des cultures, sur la vie associative, sur la gestion des conflits, sur l'agriculture intégrée, sur la nutrition et bien d'autres.

Les principes agro écologiques qui guident le développement et la pérennisation de la CSC, reposent sur⁷ : **la diversité** des cultures à travers l'association des cultures qui est essentielle à la transition agro – écologique en ce qu'elle permet d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition tout en conservant, en protégeant et en mettant en valeur les ressources naturelles ; **les synergies entre les membres de la CSC** qui améliorent les fonctions essentielles au sein des systèmes alimentaires en ce qu'elle concourt à la production et à de multiples services éco systémiques; **l'efficience** des pratiques agro écologiques d'utilisation de la fumure organique produite localement permettent de produire plus en utilisant moins de ressources externes chères et inaccessibles comme les travaux d'entretien qui profitent à toutes les cultures en association; **la résilience** des personnes, des communautés et des écosystèmes essentielle à des systèmes alimentaires et agricoles durables, en développant des cultures qui résistent à la sécheresse, d'autres à de fortes pluies dans une même parcelle agricole; **le recyclage des sous-produits agricoles** permet de réduire les coûts économiques et environnementaux de la production agricole ; **la co-création et le partage des connaissances** et des innovations agricoles sont davantage susceptibles de résoudre les problèmes locaux lorsqu'elles sont élaborées de manière conjointe dans le cadre de processus participatifs; **les valeurs humaines et sociales** d'entraide et de bon voisinage qui assistent les ménages pauvres et améliorent les moyens d'existence ruraux; **la culture et les traditions alimentaires** en favorisant des régimes alimentaires sains, diversifiés et adaptés au plan culturel, l'agro écologie contribue à la sécurité alimentaire et à la nutrition, tout en préservant la santé des écosystèmes; **l'économie circulaire et solidaire** qui renforce les liens entre les producteurs et les consommateurs, fournit des solutions novatrices pour vivre compte tenu des limites de leur terroir, tout en établissant les fondements sociaux d'un développement inclusif et durable ; **la gouvernance responsable** : une alimentation et une agriculture durables nécessitent des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces à différents niveaux : local, national et mondial.

Aujourd'hui, la chaîne de transmission des bonnes pratiques agro écologiques est à sa deuxième année, le premier maillon de la chaîne a atteint ses objectifs en termes d'aménagement des exploitations mais également en termes de transmission des connaissances où 146 nouveaux ménages ont été sensibilisés et s'attèlent aux travaux d'aménagement de leurs exploitations.

VI.1.3. La chaîne de solidarité communautaire « semences »

Cette approche, a pour objectif la production et la multiplication de semences « paysannes » à partir d'un petit noyau d'agriculteurs formés sur les avantages et les itinéraires agronomiques des semences « paysannes » mais aussi la professionnalisation de ces multiplicateurs de semences dans la production de plants agro forestiers, forestiers et plantes médicinales pour la restauration de l'environnement dans un contexte de déforestation anarchique très poussée.

⁷ FAO : les dix éléments de l'agro écologie. Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables.

En ce qui concerne les semences « paysannes » vivrières, l'objectif poursuivi est la recherche de semences traditionnelles saines, conservées et conservables avec les techniques traditionnelles de conservation jusqu'à leur utilisation. Ce sont principalement les semences de haricot, de sorgho, de maïs, de colocase et d'ignames.

La chaîne de solidarité autour des semences “paysannes” est axée sur l'échange des semences de bonne qualité entre pairs ainsi que sur la transmission des connaissances sur les aspects techniques de production de ces dernières. La production des semences “paysannes” faisant partie des bonnes pratiques agroécologiques, les membres sont choisis parmi les champions de l'agroécologie

Dans la zone du TAPSA, la CSC a débuté par neuf ménages d'agriculteurs qui ont multiplié des semences « paysannes » de sorgo et de haricot et la chaîne, quoi qu'elle soit encore à ses débuts, atteint aujourd'hui une cinquantaine d'autres agriculteurs multiplicateurs de semences. Celles-ci sont généralement installées en association traditionnelle pour la promotion des cultures de sorgho avec une variété de sorgho qui permet de faire deux récoltes par an ainsi que les cultures maraîchères .

VI.1.4. La chaîne de solidarité communautaire « certification foncière »

Le service foncier communal tire sa légalité dans l'article 383 du Code foncier révisé du Burundi qui stipule que « les droits réels (notamment la propriété foncière), non enregistrés par le conservateur des titres fonciers, peuvent l'être par le service foncier communal qui délivre à leurs titulaires un certificat foncier ». La création et les missions d'un SFC sont détaillées de l'article 384 à l'article 410 du Code foncier n°1/13 du 09 Août 2011. Le Code donne à toutes les communes la latitude de créer un service foncier pour répondre aux besoins de sécurité juridique des droits fonciers des populations de la commune.

La province de Cankuzo a pris le devant dans la mise en place des services fonciers communaux en les instaurant dans les communes Cendajuru, Kigamba et Mishihia dans un premier temps et dans les communes de Cankuzo et Gisagara dans un deuxième temps. Avec l'appui technico-financier d'ACORD-Burundi, le SFC de la commune de Cendajuru délivre des certificats fonciers depuis 2015 qui sont d'une grande utilité dans la sécurisation des droits fonciers des populations et dans la gestion des conflits fonciers jadis latents. Ainsi, 1562 certificats fonciers ont été délivrés en commune Cendajuru depuis 2015 et une vraie dynamique est enclenchée autour de cette problématique de sécurisation foncière bien que des défis persistent. En effet, la plupart des parcelles enregistrées sont celles acquises par achat, alors que l'enregistrement des propriétés familiales acquises par succession se heurte encore au problème de confiance entre les copropriétaires, sur qui enregistrer la propriété commune ou jusqu'à quel échelon faut-il procéder à la division de la propriété familiale.

La CSC autour de la certification foncière est axée sur l'accompagnement des pairs à la sécurisation de leurs propriétés par l'acquisition d'un certificat foncier. Ainsi, un premier noyau de 221 leaders communautaires a été identifié et mis en place avec l'accompagnement d'ACORD - Burundi. Au cours des séances de renforcement des capacités sur les procédures depuis l'enregistrement jusqu'à l'obtention des certificats fonciers, ces derniers ont pris des engagements et la chaîne atteint aujourd'hui 648 nouveaux personnes. Chaque membre du deuxième maillon de la chaîne va poursuivre

le processus en prenant des engagements réalistes pour influencer un minimum de 2 personnes ainsi de suite jusqu'à la couverture d'un taux élevé de ménages.

La chaîne de solidarité communautaire dans la certification foncière présente les avantages suivants:

- L'acceptation des certificats fonciers comme garantie des crédits demandés auprès des institutions de micro finance comme la COOPEC, ce qui constitue un facteur favorable de diminution du phénomène de crédits usuriers lors des travaux champêtres.
- La CSC permet d'intensifier les opérations de sensibilisation à l'enregistrement des propriétés par des coachings de proximité et partant la prévention et la gestion des conflits fonciers.

VII. Construction d'un modèle de chaîne de solidarité communautaire

1. Préambule à la construction d'un modèle

La Chaîne de Solidarité Communautaire (CSC) est un modèle de développement rural à travers la transmission du capital productif (animaux et semences) et des connaissances. Elle se fonde sur des principes directeurs et des normes que sont **la vérité, la solidarité et l'équité**. Ce sont des valeurs qui vont au-delà de soi-même et qui sont le fondement de toute communauté dont les membres cohabitent en harmonie.

La conception d'une chaîne de solidarité communautaire, qui se veut être pérenne et durable, doit, dès le départ, réunir tous les intervenants en adoptant l'approche participative de tous les membres, aussi bien les bénéficiaires directs que ceux des générations suivantes. Elle doit prendre en compte un (des) groupe (s) de personnes qui partagent les mêmes défis ou les mêmes orientations de développement.

La chaîne de solidarité communautaire se construit sur base des **règles** que chaque groupe d'initiateurs définissent et se conviennent de respecter tout au long du processus de sa mise en œuvre, du suivi et de la gestion de son développement au niveau spatial. La **transparence** restant un des principes qui gouverne le processus dans la mise en place de toute CSC.

Toute chaîne de solidarité communautaire se construit suivant des étapes et un chronogramme dans l'organisation des activités de montage.

Etape une : mise en place des premiers maillons de la CSC :

1.1. Organisation des premières réunions de présentation et d'explication, de débats, d'échanges et de validation de l'intervention entre les initiateurs et les futures parties prenantes. Ces réunions sont organisées par les initiateurs de la CSC aussi bien pour l'administration que pour les services techniques relevant du secteur d'intervention de la CSC. Le choix de l'entité administrative sur laquelle l'intervention sera exécutée est déterminé de manière concerté et argumentée entre tous les participants dans ces réunions.

1.2. Organisation des réunions de mobilisation et de sensibilisation de la population qui sera concernée par la chaîne de solidarité communautaire.

1.3. Organisation du ciblage des bénéficiaires : le processus de ciblage participatif des bénéficiaires se fait en assemblée générale collinaire suivant principalement les quatre étapes suivantes :

1.3.1. Ciblage de la zone géographique : les initiateurs de l'intervention organisent une réunion avec l'administration provinciale et communale et les CCDC pour identifier, de façon participative et selon les appuis disponibles et les besoins de la zone d'intervention, les communes et collines sur lesquelles seront menées les différentes interventions.

1.3.2. Mobilisation et sensibilisation de la population collinaire: l'administration, les services étatiques déconcentrés, et les Comités de Développement Collinaire, les organisations de la société civile, les autres parties prenante de développement dans la zone mobilisent la population pour une participation massive aux assemblées générales de collines ; la population étant informée et sensibilisée sur l'activité une semaine au moins à l'avance.

1.3.4. Première séance d'identification des bénéficiaires : la séance est introduite par un responsable administratif et est animée par un animateur communautaire expérimenté (, se sur les points suivants :

1.3.5. Explication des critères de choix des bénéficiaires s à savoir l'équité sociale, la transparence, en vue d'atteindre un but de développement intégré ;

1.3.6. Informations sur les différentes actions et interventions prévues : l'orateur rappelle les interventions du programme dans l'ensemble et en particulier dans la localité en rapport avec l'objectif de développement poursuivi ;

1.3.7.Caractérisation d'un ménage : à l'aide de la méthode de « brainstorming », l'animateur amène les participants à définir de façon participative et spontanée ce que c'est un ménage et à identifier les différents types de ménages qui existent dans la communauté dont un ménage composé d'un père, d'une mère et des enfants ; un ménage composé d'un ou deux de ces éléments ; un ménage composé par une fille qui était mariée mais qui est retournée chez les parents, ménages pour un homme polygame, etc. Cette étape prendrait au maximum une heure de temps ;

1.3.8. Etablissement de la carte des ménages de la colline : les participants se regroupent par sous-colline ou par groupe de maisons de proximité pour inventorier tous les ménages de la sous-colline et on établit un ménage par carton sur lequel est inscrit le nom du chef de ménage qu'il soit un homme, une femme ou un enfant. Ainsi, tous les ménages sont inventoriés sans exception pour être représentés en assemblée générale ou pas). Cela peut être fait en 30 minutes.

1.3.9. Validation des listes en assemblée : les participants retournent en plénière et l'animateur demande à haute voix aux participants si tous les ménages ont été inscrits tout en leur rappelant le bien-fondé de cette étape.

1.3.10. Identification participative des principaux critères/facteurs de pauvreté : toujours en plénière et par la méthode du brainstorming, l'animateur amène les participants à déterminer les principaux facteurs qui déterminent le défi de développement dans la zone, le bien - être ou la pauvreté des en fonction de l'objectif poursuivi par les initiateurs de la CSC.

1.3.11. Identification des différentes catégories de ménages : au cours de cette même séance en plénière, les participants identifient les catégories de ménages qui existent sur la colline par rapport aux défis de développement retenus comme prioritaires.

1.3.12. Validation de la catégorisation des ménages trouvés : les participants, aidés par les animateurs, valident l'appartenance de chaque ménage dans l'une ou l'autre catégorie.

1.3.13. Validation de la liste : les 'animateurs demandent aux participants en assemblée générale s'il n'y a pas de contestations quant au classement pour faire à temps des ajustements nécessaires. Les cartons sont rassemblés par catégorie et une liste des membres de chaque catégorie est établie.

1.3.14. Sélection et pré validation des candidats futurs bénéficiaires : l'animateur demande aux participants de s'exprimer sur les appuis qui peuvent être donnés à chaque catégorie (semences, bétail, etc.). Il rappelle l'expertise et l'approche (chaîne de solidarité) de l'intervention, informe les participants sur les appuis disponibles, les critères pour bénéficier de chaque type d'appuis et invite les catégories concernées à retourner en groupes par sous collines pour identifier les candidats premiers bénéficiaires de ces appuis disponibles.

Etape 2 : Renforcement des capacités

Les renforcements des capacités sont organisés en fonction des besoins spécifiques de chaque type de CSC et sont en général de deux grandes catégories :

2.1. Les renforcements des capacités sur les aspects techniques de conduite de l'intervention :

- pour le bétail : formations sur les techniques de conduite des animaux : alimentation, logement, soins vétérinaires, notions élémentaires sur la reconnaissance des maladies et autres;
- pour l'agro écologie et les semences paysannes: formations sur les itinéraires agronomiques des cultures concernées, l'association des cultures et arbres fruitiers, l'embocagement des parcelles agricoles, la rotation des cultures ;
- pour la sécurisation foncières : formation sur les techniques de médiation et de gestion des conflits

2.2. Les renforcements des capacités sur les aspects organisationnels et managériales

- formations sur la vie associative ;
- formations sur le leadership et la gestion des conflits ;
- formation sur la culture organisationnelle ;
- formation sur le marketing ;

Etape 3 : mise en place des outils et des organes d'opérationnalisation des CSC

3.1. Elaboration des statuts, du règlement d'ordre intérieur de la CSC (organes dirigeants : assemblée générale, comité exécutif, condition d'adhésion et qualité d'un membre, devoirs et droits des membres, gestion de la caisse sociale (s'il y en a une,),

3.2. Organisation des élections des membres des organes dirigeants (critères de choix et modalités d'élection ; le nombre des membres du comité et le rôle de chacun d'eux)

- les membres de la représentation légale et leurs cahiers de charges
- Les membres des différents comités et leurs cahiers de charge

Etape 4 : mise en place des outils d'animation et de pérennisation des CSC

- élaboration et diffusion d'une fiche sur les techniques d'animation des adultes
- élaboration d'une fiche technique sur la conduite des animaux (gros et petit bétail) ;
- mise en réseau des CSC de proximité poursuivant les mêmes objectifs avec un cahier de charge
- mise en place d'un cadre de concertation au sein des réseaux avec un cahier de charge
- développement des mécanismes internes de gestion des conflits

Etape 5 : organisation des circuits de transfert du capital productif, des bonnes pratiques, des connaissances et des savoirs- faire

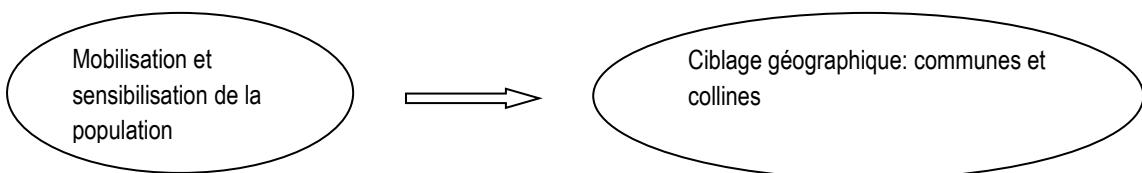
- Elaboration des mécanismes de rotation du capital productif bétail et semences: le comité tient des registres des naissances, l'âge des veaux, les listes des bénéficiaires de 2^{ème} série et le chronogramme de redistribution, vérification des infrastructures d'accueil et d'alimentation chez le bénéficiaire pour les animaux ; disponibilité et niveau de préparation de la parcelle agricole.
- Elaboration des circuits et des engagements de transmission des connaissances par pairs, des caractéristiques de choix des pairs : voisinage, parenté/descendance, appartenance religieuse, vraie amitié, sentiments d'amitié, même aspiration et vision de développement.

De manière schématisée et illustrative, le montage d'une CSC peut être résumé de la façon suivante :

Etape 1 : mise en place des premiers maillons de la CSC



Organisation du ciblage : le ciblage des premiers maillons d'une CSC se fait en assemblée générale de colline et cela de manière participative et transparente. Le ciblage inclusif constitue un préalable à la réussite de toute CSC.



Etape 2 : renforcement des capacités des premiers bénéficiaires : une étape cruciale pour le bon fonctionnement de la CSC qui consiste en la formation sur les différentes techniques (d'élevage, de lutte antiérosive, protection des bassins versants,...)



Diffusion des semences et boutures de cultures fourragères (graminées et légumineuses)



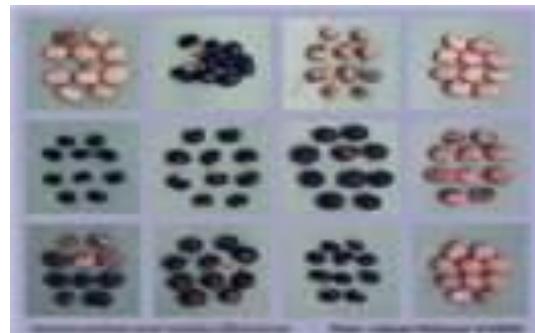
Construction du logement des animaux



Etape 3 : mise en place des outils et des organes d'opérationnalisation des CSC



Etape 4 : mise en place des outils d'animation et de pérennisation des CSC (mise à disposition d'une fiche technique de la culture du *Mucuna pruriens* par exemple)



Etape 5 : organisation des circuits de transfert du capital productif, des bonnes pratiques, des connaissances et des savoirs- faire (le comité de suivi et gestion de la CSC enregistre les naissances des animaux et dresse la liste des bénéficiaires suivants)



VIII. Avantages et impacts de l'approche CSC

L'approche CSC permet de toucher rapidement beaucoup de ménages qui développent des activités similaires dans leurs exploitations à partir d'un premier noyau de bénéficiaires directs et ainsi d'améliorer de manière substantielle les conditions de vie des populations et de leur environnement.

VIII.1. Avantages de la CSC

VIII.1.1. La chaîne de solidarité communautaire : une approche bien acceptée et adoptée par la communauté qui s'en approprie.

En effet, les principes directeurs de base de montage de toute CSC sont : la vérité, la solidarité, l'équité, le respect des règles, l'honnêteté et la transparence, les gens d'une même colline qui partagent quotidiennement les mêmes préoccupations, les mêmes contraintes de développement, les mêmes ressources/structures communautaires (marchés, eau potable, CDS, accès aux soins vétérinaires de leurs animaux, aux boutiques d'intrants agricoles, etc...) développent des inter relations qui se tissent entre eux et qui les amènent vers une communication inter personnelle ou de masse et qui débouche sur l'entraide et le soutien mutuels, bases d'une vie communautaire en harmonie.

VIII.1.2. La chaîne de solidarité communautaire : une approche participative mise en place par la communauté et pour la communauté

Bien que la mise en place de la CSC soit soutenue et encadrée au départ de sa mise en œuvre par un petit noyau de promoteurs des partenaires technico-financiers, elle est progressivement transférée à la communauté pour la gestion au quotidien, l'animation et l'extension en vue d'une couverture d'une zone déterminée.

Les CSC sont régies par des statuts et des ROI et des comités de la CSC disposant d'une base légale, ils sont reconnus par l'administration).

Dès la mise en place des CSC, en passant par le ciblage des bénéficiaires jusqu'à duplication du capital et des connaissances, les parties prenantes à tous les niveaux : communauté, CDC/CCDC, services techniques, partenaires connaissent bien le(s) rôle (s) dévolu (s) à chacune d'entre elles x, de telle manière qu'il n'y a pas d'actions antagonistes et/ou de chevauchements en défaveur du bon déroulement de la CSC.

VIII.2. Impacts de la CSC

VIII.2.1. La chaîne de solidarité communautaire : un cadre d'apprentissage des techniques agricoles et d'élevage

Les bénéficiaires des appuis (animaux, semences,...) reçoivent préalablement des formations relatives aux techniques agricoles et d'élevage (techniques d'installation des cultures fourragères aussi bien en champs que sur les haies antiérosives, avantages de la stabulation permanente, construction des logements pour animaux, soins vétérinaires de première intervention, alimentation des animaux, insémination artificielle,...).

VIII.2.2. La chaîne de solidarité communautaire : une approche d'amélioration de la sécurité alimentaire et de sortie de la vulnérabilité pour les ménages bénéficiaires

La conduite de l'élevage en stabulation permanente couplée à la pose de la litière dans les étables permet une production de quantités importantes de fumier et partant la fertilisation des parcelles de l'exploitation agricole. Par voie de conséquence, les ménages enregistrent une production agricole de loin supérieure à celle des exploitations ne disposant pas d'animaux.

En outre, la stabulation permanente protège les animaux contre les maladies, principalement les maladies causées par les tiques et réduit de manière définitive les conflits entre voisins causés par la destruction des cultures par les animaux en divagation (kwonesha).

La couverture des compostières avec des plants fruitiers (maracoudja), non seulement qu'elle protège le fumier en fermentation/décomposition dans la compostière contre l'ensoleillement et l'évaporation, mais encore ces plants produisent des fruits qui permettent une diversification de la qualité des repas consommés en famille. Le surplus étant mis sur le marché et lui procurant un certain revenu.

VIII.2.3. La chaîne de solidarité communautaire : une voie de cohésion sociale entre les membres de la communauté

La progression de la chaîne de solidarité communautaire sur la colline tisse des relations sociales entre les membres d'une même famille et ceux des familles avoisinantes (don de lait/fumier, échanges de cadeaux).

VIII.2.4. La chaîne de solidarité communautaire : une opportunité d'accès à la formation de proximité par les pairs

Chaque bénéficiaire de la CSC, une fois formé sur différentes techniques, s'engage à former à son tour au moins deux autres personnes volontaires.

IX. Stratégies de durabilité et de duplicabilité des CSC

La probabilité de durabilité des actions des CSC, comme approche de développement communautaire, repose sur la performance des comités locaux de gestion et l'appropriation par les membres. Elle s'appuie sur la combinaison de différents facteurs. D'une part, l'on note l'existence des comités collinaires de développement communautaire qui assurent un ciblage transparent et équitable des bénéficiaires des intrants et dont les capacités sont renforcées en matière de gestion des CSC.

D'autre part, l'existence d'un agent chargé du suivi régulier des activités exécutées dans les CSC sert en même temps d'appui-conseil permettant aux différents maillons des CSC de renforcer leurs savoir-faire locaux. Les effets et impacts en matière de CSC se mesurent en termes d'augmentation de la production agricole, des revenus, du bien-être général des ménages bénéficiaires directs et indirects et ces sont des éléments qui plaident pour une plus grande durabilité.

X. Conclusion

Il existe dans la communauté des agriculteurs-éleveurs modèles ayant intériorisé et développé les meilleures pratiques et susceptibles de les reproduire à l'intérieur et en dehors de leur terroir. ACORD Burundi a déjà identifié et tient une base de données des personnes ressources qui contribuent à la dissémination des connaissances.

L'accroissement de la production agricole grâce à l'introduction de nouvelles techniques mais aussi la production du lait dans le milieu rural permet de dégager un excédent à écouler sur le marché. L'approche chaîne de solidarité communautaire semble être une des voies de pérennisation à moyen et long terme des interventions et pourrait être un facteur favorisant le développement local durable.

Les comités mis en place pour servir de relais communautaires et pérenniser les actions sont dynamiques et bien organisés. C'est le cas des comités de gestion des chaînes de solidarité communautaire autour de bétail, sur la transmission des connaissances des pratiques agroécologiques et sur la sécurisation foncière.

ANNEXE

Annexe 1 : Documents consultés

1. ACORD Burundi : Document de projet : Transition vers une Agro-écologie Paysanne au service de la Souveraineté Alimentaire au Burundi, 2018-2022
2. ADEMA : Fiche méthodologique n°1 : La capitalisation des expériences
3. BINDARIYE, R., Consultant/ACORD : Capitalisation des expériences positives en matière de gestion du terroir, janvier 2017
4. FAO : Les bonnes pratiques à la FAO : Une démarche de capitalisation d'expériences pour un apprentissage continu, septembre 2013
5. FAO : Agro écologie, Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables
6. FIDA/Afrique : Méthodologie de capitalisation et valorisation des expériences des projets et programmes du FIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre
7. FONTIL, N., Consultant : Capitalisation des bonnes pratiques et identification des leçons apprises et des acquis
8. www.undp.aap.org: Innovation, Environnement, Développement Afrique : Manuel sur la capitalisation des expériences